

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, M. GUERIN, M. REVEL, Mmes MAYOUSSIER, VENET, CALLY, FOURNIER-BERGERON, PETIT, Mme MICHAUD, M. CURT, Mme CHANET, Ms ECOCHARD, PETITJEAN

Excusé : M. CORDIER

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 21 juillet 2014 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME :

Permis de construire

- EARL ESR BELLIGNEUX LE HARAS/269 rue du Cruisseau-BELLIGNEUX : construction d'un bâtiment pour stockage de fourrage, 1702 chemin des Sauvagères.
- M. KAABECHE Farid/5 rue des Myosotis-BOURG EN BRESSE : permis modificatif pour agrandissement du garage, lot 21 Val Roman.

Déclaration préalable

- Mme SOULARD M. Claire/29 rue du bois Gonnet-LA TRANCLIERE : modification de façade, création de deux ouvertures, Les Grandes Terres.
- M. DI ROSA Christopher/320 route de Bourg-SERVAS : modification des ouvertures, fenêtres, baies vitrées, route de Saint André.

Droit de préemption urbain : La commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- A 489-471-472 Monternoz : *vente FAVIER/TROMPILLE*
- C 717 Lotissement Les Platanes : *vente BUA/BAYARDON*

DELIBERATIONS :

Révision des loyers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au 01 juillet il y a lieu de procéder à la révision des loyers communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les augmentations légales suivantes :

- Madame MELIANI : suivant l'indice du 1^{er} trimestre soit 0.60 %
- Madame GISBERT : suivant l'indice du 2^{ème} trimestre soit 0.57 %

à dater du 01 juillet 2014. Un rappel sera effectué sur les loyers du mois d'octobre 2014.

D'autre part, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel, pour :

- le logement inoccupé situé 22 rue des Ecoles : 537.74 €
- les garages situés place des anciens combattants : 50.00 € par garage.

Renouvellement de la convention concernant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune de SERVAS s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la convention signée le 04 octobre 2011, avec une durée initiale de trois ans à compter du 01 janvier 2012, arrive à expiration,

Après discussion, les membres de l'Assemblée, à l'unanimité :

- décident de reconduire la télétransmission des actes,
- donnent leur accord pour que le Maire signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;
- désignent Mesdames Karine DE PINHO et Christine MAZUIR, secrétaires de mairie, en qualité de responsables de la télétransmission (deux personnes au plus peuvent être désignées).

Décision modificative

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certaines lignes budgétaires pour le budget principal et le budget assainissement 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

BUDGET GENERAL

<u>INVESTISSEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	
020:	- <u>25 000.00</u>
TOTAL :	- 25 000.00
204132 :	+ <u>25 000.00</u>
TOTAL :	+ 25 000.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
<u>DEPENSES</u>	
622:	- <u>7 157.32</u>
TOTAL :	- 7 157.32
66111 :	+ <u>7 157.32</u>
TOTAL :	+ 7 157.32

POUR INFO :

Bourg habitat : le planning des travaux est respecté. L'acte de vente sera signé fin septembre 2014.

Incendie école maternelle le 04 juillet 2014 : les travaux sont en cours de réalisation, montant 8 875 €.

Divers :

- Des incivilités ont été commises ces dernières semaines, la gendarmerie a été alertée.
- Anne-Lise ROGNARD a été nommée adjudant au centre de secours de Saint Paul de Varax, et a remis en mairie le bilan des interventions sur la commune.
- Evolution du trafic routier sur les routes départementales traversant la commune : en légère augmentation.

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD

- Commission finances : pacte de solidarité fiscale et financière
- Assemblée générale du restaurant scolaire : le prix du repas est en baisse : 3.20 €.

Yves REVEL

DEVIS : avis favorable pour :

- MINI TRACAGE (marché BBA) marquage peinture et résine sur les voies de la commune : 8 632.44 € TTC.
- UGO BOSSE/PERONNAS : construction d'un mur : 6 926.40 € TTC.
- UGO BOSSE/PERONNAS : réalisation d'une ouverture classe groupe scolaire : 2 172.25 € HT + option (si ouverture non réalisée sous une poutre béton) : 1 500.00 € HT.
- MAISSON/DOMPIERRE SUR VEYLE : mise aux normes suite contrôle électrique des bâtiments : 969.10 € TTC.
- GLB/POLLIAT : placards salle Sourire d'Automne : 2 564.16 € TTC.
- GENILLON/LENT : installation compteur calorique sur le circuit de chauffage de l'appartement du groupe scolaire et changement des vannes de radiateurs : 1 263.03 € TTC.

Jean-Pierre PETIT

- Syndicat Veyle Vivante : renouvellement du contrat de rivière.

Serge GUERIN

- Commission sports et petite enfance : demandes de travaux des associations, certains seront réalisés en interne, ceux concernant l'homologation des terrains de basket feront l'objet de devis. Le financement pour la réalisation des projets du conseil municipal d'enfants sera étudié.

Marie-Thérèse VENET

- L'assemblée générale du Syndicat intercommunal Veyle Reyssouze Vieux Jonc a eu lieu le 11 septembre 2014 à Servas.

Christèle MAYOUSSIER

- Bulletin municipal : une réunion sera programmée pour l'élaboration. Des devis d'édition sont en cours.

Huguette CALLY

- Commission administration générale et patrimoine : présentation de l'état du patrimoine de BBA, règlement intérieur et différentes données concernant les effectifs, la masse salariale...

Affiché le 18 septembre 2014